

## COMMUNE D'ORSAY

### ARRETE N°23-112

#### **Règlementation de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).**

#### ***Le Maire de la Commune d'Orsay,***

**Vu** les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L.2213-32, L.2225-1 et suivants et R2225-5 relatifs à la compétence communale en matière de défense extérieure contre l'incendie, du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté interministériel NOR : INTE1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2016-PREF-DCSIPC N°1117 du 17 novembre 2016 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie pour le département de l'Essonne (RDDECI),

**Considérant** que l'objectif de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) est de disposer d'un niveau de sécurité de proximité rationnel et efficient fondé sur une articulation cohérente des volumes ou débits des points d'eau incendie (PEI) des distances séparant ceux-ci des risques ainsi que des distances séparant les PEI entre eux.

**Considérant** que le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Essonne a émis un avis favorable au règlement de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) par délibération N° CA-16-06-1 GPC du 23 juin 2016,

**Considérant** la nécessité d'identifier les risques d'incendie et les besoins en eau pour y répondre,

**Considérant** la nécessité de lister les points d'eau d'incendie présents sur le territoire de la Commune sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale défense extérieure contre l'incendie du Maire,

**Considérant** la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne (SDIS),

#### **Arrête :**

#### **Article 1 – Identification des risques sur le territoire de la commune et adéquation des besoins en eau aux risques identifiés**

Cette identification de risques est réalisée conformément au référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie et la fixation des besoins en eau intègre, outre cette réglementation nationale, les réglementations spécifiques :

- à la défense des espaces naturels ;
- aux risques technologiques ainsi qu'aux risques naturels prévisibles ;
- aux établissements recevant du public ;
- aux installations classées pour la protection de l'environnement.

## **Article 2 – Recensement des points d'eau existants**

La liste des points d'eau d'incendie de la Commune existant à la date de signature du présent arrêté figure en annexe 1.

Cette liste précise pour chaque PEI (article 6.2 du RDDECI) :

- sa localisation ;
- son type ;
- sa qualité publique ou privée ;
- son débit ou volume estimé, sa pression ;
- la capacité de la ressource l'alimentant ;
- sa numérotation.

## **Article 3 – Organisation de l'information du SDIS de l'Essonne entre l'autorité de police et le service public**

Les acteurs de la DECI sont :

- l'autorité de police : le Maire ;
- le service public de DECI : service technique chargé de la sécurité des ERP de la commune d'Orsay ;
- le SDIS de l'Essonne.

Le service technique chargé de la sécurité échangera avec le SDIS sur toutes les questions relatives à la DECI et aux PEI, notamment en ce qui concerne leur mise à jour (créations, déplacements, suppressions, indisponibilités et résultats des contrôles techniques).

Ces échanges se feront principalement par liens informatiques en utilisant notamment l'adresse électronique suivante [servicestechniques@mairie-orsay.fr](mailto:servicestechniques@mairie-orsay.fr)

Si cette adresse venait à changer, l'autorité de police en avvertirait immédiatement le SDIS 91.

En dehors des heures de travail, et si aucune réponse n'est faite à une demande urgente par ce biais, le SDIS 91 s'adressera à l'astreinte technique de la Commune.

De même, l'autorité de police avertira le SDIS de l'Essonne de toute information sur le sujet, en privilégiant les liens informatiques et en utilisant notamment les adresses électroniques suivantes :

- [prevision-nord@sdis91.fr](mailto:prevision-nord@sdis91.fr)
- [cta-codis@sdis91.fr](mailto:cta-codis@sdis91.fr)

## **Article 4 – Utilisations annexes des points d'eau incendie publics**

L'autorité de police se réserve le droit d'utiliser des PEI en dehors des missions de lutte contre l'incendie.

A ce titre, elle préviendra le SDIS de l'Essonne qui lui indiquera si cette utilisation et ses modalités sont compatibles avec la DECI.

Toutefois, il est à considérer l'interdiction sur la Commune d'Orsay ainsi que sur tout le territoire de la Communauté Paris-Saclay de raccordement sur les ouvrages de défense incendie.

## **Article 5 – Réalisation des contrôles techniques des PEI**

Conformément à la fiche n°V.6 du guide technique (pages 86 à 90) annexé au RDDECI, la Commune assure un contrôle technique de l'ensemble de ses PEI à minima chaque année impaire, en alternance avec les reconnaissances opérationnelles réalisées par le SDIS de l'Essonne chaque année paire.

L'autorité de police confie la réalisation des contrôles techniques de ses PEI publics à son prestataire de service.

Le service technique chargé de la sécurité des ERP s'assurera que cette prestation est correctement effectuée. Le SDIS de l'Essonne sera informé sans délai des indisponibilités des PEI constatés suite à des contrôles.

Les contrôles des PEI privés sont à la charge de leurs propriétaires et sont identiques aux contrôles des PEI publics ; seule la fréquence diffère : le contrôle opérationnel est annuel et le contrôle débit/pression est biennal. Les indisponibilités des PEI sont transmises sans délai au SDIS de l'Essonne via l'autorité de police. Celle-ci s'assure que les propriétaires des PEI privés l'ont bien informé de la réalisation de ces contrôles.

#### **Article 6 – Modalités de mise à jour du présent arrêté**

La mise à jour du présent arrêté ne concerne que les ajouts ou les suppressions de PEI, elle n'intègre pas les disponibilités gérées conformément au chapitre 5.6 du RDDECI.

La mise à jour du présent arrêté est annuelle.

#### **Article 7 – Modalités de mise en œuvre du présent arrêté**

Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et notifié à M. le Préfet de l'Essonne qui se chargera d'en adresser une copie au SDIS de l'Essonne.

Le service technique en charge de la sécurité des ERP de la Commune et le SDIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### **Article 8 – Une ampliation sera adressée pour information aux personnes suivantes :**

- M. le Préfet de l'Essonne
- Le Chef du PC de secteur des Sapeurs-Pompiers de Palaiseau.

**Article 9** – Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Orsay, le 14 AOUT 2023

David Ros  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte-tenu  
de la publication le :

14 AOUT 2023

PEI - Orsay						Inventaire PEI
208 PEI	75 Privés	133 Publics	208 PEI	194 DISPO	11 IND	
N°	Nature	Statut	Etat	Date indispo.	N° ZO	Adresse
1	PI 120	Public	DISPO			D128 - Rond pont de Corbeville
2	BI 60	Public	DISPO			Rue de Paris
3	PI 60	Public	DISPO			RD 128 Avenue Madeleine Pelletier
4	PI 60	Public	DISPO			Rue de Versailles
5	PI60	Public	DISPO			Voie de l'Hôpital
6	PI60	Public	DISPO			Voie de l'Hôpital
7	PI 60	Public	DISPO			Rue du Général Duchesne
8	PI 60	Public	DISPO			Chemin de la Gouttière
9	PI 60	Public	DISPO			Rue Nicolas Copernic
10	PI 60	Public	DISPO			Rue Nicolas Appert
11	PI 60	Public	DISPO			Rue de la Troche
12	PI 60	Public	DISPO			Rue Aristide Briand
14	BI 60	Public	DISPO			Rue de Versailles
15	PI 60	Public	DISPO			Rue du Fond du Guichet
16	PI 60	Public	DISPO			Rue Aristide Briand
17	PI 60	Public	DISPO			Rue Aristide Briand
18	PI 60	Public	DISPO			Rue Aristide Briand
22	PI 60	Public	DISPO			Rue Nicolas Appert
23	PI 60	Public	DISPO			Chemin de la Gouttière
24	PI 60	Public	DISPO			Rue de Versailles
25	PI 60	Public	DISPO			Impasse René Paillole
26	PI 60	Public	DISPO			Rue de Lozère
27	PI 60	Public	DISPO			Rue de Lozère
28	PI 60	Public	IND			Chemin du Bois des Rames
29	PI 60	Public	DISPO			Chemin du Merisier Noir
30	PI 60	Public	DISPO			Rue du Guichet
31	PI 60	Public	DISPO			Rue Alain Fournier
33	PI 60	Public	DISPO			Rue de Chevreuse
34	PI 60	Public	DISPO			Rue de Verdun
35	PI 60	Public	DISPO			Rue Charles de Gaulle
36	PI 60	Public	DISPO			Rue Lamartine
37	PI 60	Public	DISPO			Allée Rabelais

38	PI 60	Public	DISPO	Avenue des Bois
39	PI 60	Public	DISPO	Avenue de Lattre de Tassigny
40	PI 60	Public	DISPO	Rue Charles de Gaulle
41	PI 60	Public	DISPO	Avenue de Lattre de Tassigny
42	PI 60	Public	DISPO	Rue Guy Môquet
43	PI 60	Public	DISPO	Rue Guy Môquet
44	PI 60	Public	DISPO	Boulevard de la Terrasse
45	PI 60	Public	DISPO	Rue de la Prairie des îles
46	PI 60	Public	DISPO	Boulevard Dubreuil
47	PI 60	Public	DISPO	Boulevard Dubreuil
48	PI 60	Public	DISPO	Avenue du Maréchal Foch
49	PI 60	Public	DISPO	Allée de la Bouvêche
50	PI 60	Public	DISPO	Avenue Saint Laurent
51	PI 60	Public	DISPO	Rue du Parc
52	PI 60	Public	DISPO	Avenue Parrat
53	PI 60	Public	IND	Avenue Saint Laurent
54	PI 60	Public	DISPO	Boulevard Dubreuil
55	PI 60	Privé	DISPO	Avenue Saint Laurent, Résidence de l'Yvette
56	BI 60	Privé	IND	Avenue Saint Laurent, Résidence de Chevreuse
57	PI 60	Privé	DISPO	Avenue Saint Laurent, Résidence de l'Yvette
58	PI 60	Privé	DISPO	Rue de Paris, Résidence de Chevreuse
59	PI 60	Privé	DISPO	Avenue Saint Laurent, Résidence de l'Yvette
60	PI 60	Privé	DISPO	Avenue Saint Laurent, Résidence de l'Yvette
61	PI 60	Public	DISPO	Rue de Paris
62	PI 60	Public	DISPO	Rue de Paris
64	PI 60	Public	DISPO	Rue de Paris
65	PI 60	Public	DISPO	Rue Jean Louis Archangé
66	PI 60	Public	DISPO	Rue Jean Louis Archangé
67	PI 60	Public	DISPO	Ruelle des Portiques
68	PI 60	Public	DISPO	Rue de Chartres
69	PI 60	Public	DISPO	Rue de Paris
70	PI 60	Public	DISPO	Rue du Cèdre
71	PI 60	Public	DISPO	Rue de Paris
73	PI 60	Public	DISPO	Avenue du Maréchal Foch
74	PI 60	Public	DISPO	Rue Alexandre Flemming
76	PI 60	Public	DISPO	Rue de la Dimancherie
78	PI 60	Public	DISPO	Rue des Sources
79	PI 60	Public	DISPO	Rue Alexandre Flemming, Résidence universitaire
81	PI 60	Public	DISPO	Rue de Courtaboeuf
83	PI 60	Privé	DISPO	Rue Alexandre Flemming, Résidence universitaire

84	PI 60	Public	DISPO		Avenue du Maréchal Foch
85	PI 60	Public	DISPO		Avenue saint Jean de Beauregard
86	PI 60	Public	DISPO		Rue des Trois Fermes
87	PI 60	Public	DISPO		Allée de l'Orée du Bois
88	PI 60	Public	DISPO		Allée de Persépolis
89	PI 60	Public	DISPO		Allée de Persépolis
90	PI 60	Public	DISPO		Allée de Tisfoune
91	PI 60	Public	DISPO		Allée de Chiraz
92	PI 60	Public	DISPO		Allée d'Hamadan
93	PI 60	Public	DISPO		Avenue des Chênes
94	PI 60	Public	DISPO		Rue des Ulis
95	PI 60	Public	DISPO		Avenue des Chênes
97	PI 60	Public	DISPO		Rue de Montlhéry
98	PI 60	Public	DISPO		Rue des Trois Fermes
99	PI 60	Public	DISPO		Rue des Trois Fermes
101	PI 60	Public	DISPO		Boulevard de Mondétour
102	PI 60	Public	DISPO		Avenue de Montjay
104	PI 60	Public	DISPO		Rue de Montlhéry
105	PI 60	Public	DISPO		Boulevard de Mondétour
106	PI 60	Public	DISPO		Avenue d'Orsay
107	PI 60	Public	DISPO		Avenue de l'Epi d'Or
108	PI 60	Public	DISPO		Boulevard de Mondétour
109	PI 60	Public	DISPO		Avenue de l'Estérel
110	PI 60	Public	DISPO		Boulevard de Mondétour
111	PI 60	Public	DISPO		Avenue des Coquelicots
112	PI 60	Public	DISPO		Avenue des Coquelicots
113	PI 60	Privé	DISPO		Boulevard de Mondétour
114	PI 60	Privé	DISPO		Avenue des Bleuets
115	PI 60	Privé	DISPO		Rue de Paris
116	PI 60	Public	DISPO		Rue de la Ferme
117	PI 60	Public	DISPO		Rue de Lozère
118	PI 60	Privé	IND	5-juin-20	Rue Nicolas Appert
120	PI 60	Public	DISPO		Allée de Tisfoune
121	PI 60	Public	DISPO		Avenue des Pinsons
128	PI 60	Public	DISPO		Rue de Chartres
130	PI 60	Public	DISPO		Rue de Courtaboeuf
131	PI 60	Public	DISPO		Gymnase Lycée Blaise Pascal
132	PI 60	Public	DISPO		Rue de Chevreuse
133	PI 60	Public	DISPO		Rue du Bocage

<b>134</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue du Mail
<b>135</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue de Launay
<b>143</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue des Vergers
<b>144</b>	PI 60	Public	DISPO	Avenue Jean Jaurès
<b>145</b>	PI 60	Public	IND	Avenue Parrat
<b>146</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue Buffon
<b>147</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue Mademoiselle
<b>148</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue Corneille
<b>156</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue Charles de Gaulle
<b>157</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue de la Ferme
<b>159</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue François Leroux
<b>160</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue de Versailles
<b>161</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue Léon Croc
<b>162</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue de Chateaufort
<b>166</b>	PI 60	Public	DISPO	Avenue de l'Estérel
<b>167</b>	PI 60	Public	DISPO	Avenue des Cottages
<b>168</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue Alexandre Flemming, Résidence universitaire
<b>169</b>	PI 60	Public	DISPO	Impasse desMûriers
<b>170</b>	PI 60	Public	DISPO	Avenue d'Orgeval / Rue de l'avenir
<b>171</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue André Chénier - 15 avenue Pierre et marie curie
<b>172</b>	PI 60	Public	DISPO	Chemin de la Cyprenne
<b>173</b>	BI 60	Public	DISPO	Place du Docteur Ernest Albert
<b>174</b>	BI 60	Public	DISPO	Rue Villebois-Mareuil
<b>175</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue Montaigne
<b>178</b>	PI 60	Public	IND	Rue Noetzlin / av des sciences
<b>179</b>	PI 60	Public	IND	Rue Noetzlin / av des sciences
<b>181</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue Sophie Germain
<b>182</b>	PI 60	Privé	DISPO	Rue d'Arsonval
<b>183</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue Louis de Broglie
<b>190</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue des Ardennes
<b>191</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue des Ardennes
<b>192</b>	PI 60	Public	DISPO	Rue Nicolas Appert
<b>ZO 37</b> _____				Résidence d'Orsay entre Bât 3 et 4
<b>ZO 38</b> _____				27 Rue du Parc et 12/bd Terrasse